

5. CAMPING : APPROBATION DES TARIFS

Dans le cadre de la DSP qui lie le camping et la commune, cette dernière doit approuver annuellement les tarifs fixés par le gérant.

Vote pour 13 + 1

6. AUBERGE : APPROBATION DES TARIFS DE LA CARTE

Dans le cadre de la DSP qui lie l'ESAT et la commune, cette dernière doit approuver annuellement les tarifs et la carte de l'Auberge.

Vote pour 13 + 1

7. LOCATION DE LOCAUX A USAGE PROFESSIONNEL

La commune est propriétaire et met à la location des bureaux au Pellet à Epernay dans les bâtiments communaux. Monsieur WALTER souhaite louer le bureau n°2, libéré par la coopérative laitière. ENER'BAT a également formulé une demande de location pour le bureau n°8, vacant depuis sa création. Le conseil est favorable à la mise en location de ces deux bureaux.

Vote pour 13 + 1

II. PERSONNEL COMMUNAL, AFFAIRES SOCIALES, MUSEE

1. MODIFICATIONS D'EMPLOIS

- Adjoints techniques :

1. Présentation du contrat de travail annualisé du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022 comprenant le ménage de l'école, du musée et la garderie périscolaire à raison de 17h51 hebdomadaires annualisés.

Vote pour 13 + 1

Arrivée de Jean-Luc Besson 20h00

2. Présentation du contrat de travail annualisé à compter du 1^{er} septembre 2021 comprenant la surveillance et l'accompagnement des enfants pendant la pause méridienne à raison de 7h54 hebdomadaires annualisés.

Vote pour 14 + 1

3. Présentation du contrat de travail annualisé à compter du 1^{er} septembre 2021 comprenant la préparation des repas et le nettoyage de la cantine à raison de 13h49 hebdomadaires annualisés.

Vote pour 14 + 1

- ATSEM :

Présentation de la modification du contrat de travail annualisé à compter du 1^{er} septembre 2021 comprenant le temps scolaire et intégrant le temps de garderie du vendredi matin.

Vote pour 14 + 1

2. MODIFICATION DE LA DELIBERATION D'INSTAURATION DES MODALITES D'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES AGENTS DE LA COMMUNE : MISE A JOUR

Cette délibération est mise à jour en fonction des éléments délibérés dans le point précédent.

Vote pour 14 + 1

3. INSTAURATION DES INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

Les filières administrative et technique (sous la hiérarchie de l'adjoint aux travaux) sont susceptibles de réaliser des travaux supplémentaires demandés par l'autorité territoriale. Le versement d'indemnités horaire pour travaux supplémentaires est limité à un contingent mensuel de 25 heures, excepté en période hivernale pour les agents techniques en charge des travaux de déneigement et de salage / sablage.

Vote pour 14 + 1

4. MAJORATION LES HEURES COMPLEMENTAIRES POUR LES AGENTS A TEMPS NON COMPLET

Les agents à temps non complet, affecté sur des emplois permanents, pourront, uniquement après l'accord de l'autorité territoriale, effectuer des heures complémentaires qui seront majorées.

Vote pour 14 + 1

5. MUSEE : APPROBATION DES NOUVEAUX TARIFS

Une présentation des nouveaux tarifs et des modifications de tarifs des articles vendus à la boutique du musée est faite à l'ensemble du conseil. Ces tarifs sont approuvés.

Vote pour 14 + 1

6. ECOLE : APPROBATION DES RYTHMES SCOLAIRES

L'enseignement scolaire sur 4 jours est une dérogation acceptée par l'académie. La délibération de 2018 approuvant les rythmes scolaires dérogatoires de 4 jours n'était valable que 3 ans, il est proposé de maintenir ces rythmes à compter de la rentrée scolaire prochaine.

Vote pour 14 + 1

III. TRAVAUX

1. AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ECOLE

Certaines menuiseries ont déjà été posées. Le chantier reprendra à l'issue de l'année scolaire. La VMC de la pièce de la garderie et de la salle de sieste est à faire. Les employés techniques accompagnés de volontaires, débarrasseront les classes pour libérer l'espace et permettre des travaux sans encombre et sans dégradations du matériel. Le test à l'air est prévu fin juillet, ce qui déclenchera les finitions des fenêtres. Les délais seront respectés pour libérer le bâtiment au 15 août 2021. Ensuite, le gros ménage sera fait par l'agent en charge de cette mission. Une aide des élus, au vu de la superficie et du peu de temps disponible sera la bienvenue.

2. AVENANT N°1 : IMPERIUM OUVERTURES

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité

Après concertation et décision avec l'ensemble des acteurs du projet, il est proposé de supprimer l'huilage des fenêtres en contrepartie de l'application d'un saturateur. Cette solution génère une moins-value de 1 763€ HT à approuver par avenant au marché.

Vote pour 14 + 1

3. AVENANT N°1 : OFFREDI MENUISERIE

Ce point a été rajouté à l'ordre du jour et accepté à l'unanimité

Un devis a été demandé à l'entreprise Offredi titulaire du marché, pour reprendre l'étanchéité du sas d'entrée de la classe de maternelle. Cette prestation n'était pas prévue au marché initial. Le montant s'élève à 1 569.00€ HT, à approuver par avenant au marché.

Vote pour 14 + 1

4. ASSAINISSEMENT LE PLAN MARTIN : APPROBATION DE L'AVENANT N°4

Un devis a été demandé à l'entreprise MCTP pour des travaux complémentaires qui s'élèvent à 12 561.00€ HT.

Vote pour 14 + 1

Pour information, l'étude sur la dernière tranche concernant le raccordement Les Brancaz et STEP du Granier se poursuit. La demande de subvention sera déposée avant la fin de l'année. Cette dernière tranche de travaux est estimée à 305 000€ HT.

5. AVANCEMENT DES TRAVAUX DU RESERVOIR LES TEPPAZ / LES RIGAUDS

Le SIAEP est en train de remblayer le réservoir des Rigauds. Eiffage a goudronné les tranchées réalisées par MIDALI l'an dernier dans le village.

Un élu signale des dégâts sur la route des Rigauds occasionnés par le passage fréquent des engins.

Pour le réservoir des Teppaz, l'entreprise est en train d'effectuer le coffrage.

Information :

La CEREMA a lancé un appel à projet pour expertise des ponts des voiries communales. La commune est lauréate. L'expertise, financée par l'état, est conduite par le CEREMA, elle vise à dresser un carnet de diagnostic et d'entretien pour chaque pont Elle permettra de programmer d'éventuels travaux de réfection.

Les premières expertises débiteront en septembre 2021.

IV. URBANISME, FONCIER, ENVIRONNEMENT

1. MOULIN DES TEPPAZ : PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE MONUMENTS HISTORIQUES

Le moulin des Teppaz est classé monument historique et bénéficie à ce titre d'un périmètre de protection d'un rayon de 500m.

Un projet de périmètre délimité des abords du Moulin des Teppaz est présenté à l'assemblée. Ce périmètre propose de protéger un ensemble d'immeubles bâtis et non bâtis qui forment avec le moulin monument historique un ensemble cohérent et susceptible de contribuer à sa conservation et sa mise en valeur. Il prend en compte le hameau des Teppaz d'Entremont-Le-Vieux (Savoie), constitué de bâtiments anciens et de motifs paysagers de qualité. Le périmètre délimité des abords intègre

également les torrents de la Reculaz et des Teppaz et les espaces agricoles et naturels qui constituent l'écrin paysager du village et du monument historique, participant à leurs perceptions et mises en scène.

Vote pour 14 + 1

2. COMMISSION ENVIRONNEMENT : PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS ENVIRONNEMENTALES

La commission propose des orientations environnementales à mettre en place à savoir :

- Bilan énergétique afin de connaître / comprendre / maîtriser l'intégralité des consommations de la commune
- Sensibiliser, former et informer la population avec le bulletin municipal
- Engager les enfants dans les politiques environnementales communales
- Réduire l'éclairage nocturne, en envisageant une phase expérimentale en 2022
- Intégrer la problématique environnementale à toute décision communale

V. TOURISME, AGRICULTURE, FORET

1. ADHESION 2021 A L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DE SAVOIE – RECTIFICATIF

L'adhésion à l'association des communes forestières COFOR permet de concourir à la gestion durable des forêts et de bénéficier des informations relatives aux communes forestières. La cotisation annuelle est de 215 €.

Vote pour 14 + 1

2. PROGRAMME DE COUPES 2022

Le programme de coupe ONF 2022 proposé concerne la parcelle C à Gleisin pour 337 m³ (vente en bloc et sur pied).

Madame Le Maire ou son représentant assistera au martelage de la coupe.

Vote pour 14 + 1

3. ASSEMBLEE GENERALE DES COMMUNES FORESTIERES A BEAUFORT

L'Etat annonce une hausse sur la taxation des communes forestières de 7.5 millions en 2023 puis 10 millions par an en 2024 et 2025 ainsi que la suppression de 500 postes d'agents ONF.

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Vente coupes de bois : la vente groupée du printemps a permis à la commune de vendre la coupe de la parcelle B au Gleisin à la scierie Eymard pour un montant de 14 215€. La coupe peut être exploitée jusqu'en juin 2023.
- Compte rendu de la réunion préparatoire à la fête des paysans et artisans :
La manifestation est maintenue le 29 août. Il n'y aura pas de repas pris à table, seuls des mange-debout seront mis à disposition.
La commune s'occupe des parkings – Il est nécessaire de disposer de 2 bénévoles par créneau horaire sur chaque parking.
Recherche de bénévoles : installation, rangement, parking, matafans...
Prochaine réunion 3 semaines avant la fête
Les Entr'Aînés cherchent une association qui prennent la relève pour la gestion du stand des matafans

- Logo :
Claire Sorlier lauréate du concours a été reçue en mairie. Son lot (bon pour 2 repas à l'Auberge) lui a été remis. Une convention a été signée avec la commune afin de permettre à cette dernière d'utiliser le logo sans restriction.
La déclinaison du logo sur différents supports reste à définir selon une charte graphique à concevoir.
- Bibliothèque :
La bibliothèque municipale est gérée par des bénévoles. Dans la perspective du réaménagement des espaces il est nécessaire de constituer un groupe de travail réunissant les bénévoles et des élus. Ce groupe devrait se réunir début septembre pour discuter d'un projet global de bibliothèque.
Elus : Suzy Rey, Claude Chêne, Serge Le Thérizien, Stéphanie Breyton, Sylvie Boistard, Hervé Besson, Jean-Luc Besson.
- Plan communal de sauvegarde (PCS) :
Le PCS actuellement en vigueur n'a pas été mis à jour depuis 2013, il est à reprendre. Pour ce faire il est envisagé de réunir un groupe de travail dédié cet automne.
Elus : Olivier Pelhâte et Anne Lenfant
- Bilan de la mise en place du CM :
Un bilan de la première année de fonctionnement du conseil municipal sera réalisé lors du CM de septembre.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : LE VENDREDI 3 SEPTEMBRE 2021 A 19H30 SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Levée de la séance à 22h35

Fait à Entremont le Vieux,
Le 13 juillet 2021

Le Maire,
Anne LENFANT

